



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BASSE LIMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du 15/12/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : Achat de la parcelle W190 à Lempdes

Délibération n° 2022-12-60 Monsieur le Président explique aux délégués que, dans le cadre de la régularisation du foncier du SIAEP de la Basse Limagne, il est nécessaire d'acquérir la parcelle W190 (1214m²) sur la commune de LEMPDES.

.....

Date de convocation : 01/12/2022

En effet, sur cette parcelle est édifiée un réservoir de 1000m3 servant à la distribution de l'eau potable d'une grande partie de la commune de LEMPDES.

Nombre de membres en exercice : 87 Nombre de membres présents : 45 Nombre de suffrages

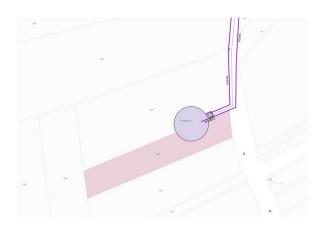
exprimés: 51

VOTE: Pour: 51 Contre: 0 Abstention: 0

Secrétaire de séance :

Thierry GUILLOUD

La propriétaire madame LABATTU Paulette domiciliée 163 rue des Mouillards, cité de Bazance 63540 Romagnat vient de donner son accord pour céder la parcelle W190 au profit du SIAEP de la Basse Limagne au prix de 5000 €.



peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par

citoyen accessible à partir

du site www.telerecours.fr

Télérecours

l'application

La présente délibération

DELIBERATION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'achat de la parcelle W190 (1214m²) au prix de 5000 €;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de BILLOM pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier (régularisation des frais de succession pour environ 950 € + frais notarié).



FAIT & DELIBERE, les mêmes Jour, mois et an que ci-dessus. Le Président, René LEMERLE